

inspire la situation en Roumanie, tout en évitant un affrontement majeur susceptible de nuire à la CSCE.

Avant son départ du Canada, notre délégation a assisté à des séances d'information intéressantes offertes par les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures. À la première réunion de notre délégation à Sofia, M. Terence C. Bacon, ambassadeur du Canada en Yougoslavie, également accrédité auprès de la Bulgarie, nous a décrit les relations entre la Bulgarie et le Canada, surtout en ce qui concernait la position du gouvernement bulgare quant à la candidature du Canada au siège que nous avons désormais obtenu au Conseil de sécurité des Nations Unies. À l'époque, rien n'avait été décidé.

M. Denis Laliberté, deuxième secrétaire à notre ambassade à Belgrade, a prêté son assistance à la délégation à Sofia. Je voudrais d'ailleurs mentionner l'excellent travail qu'a effectué M. Laliberté, comme tous les délégués ont pu s'en rendre compte. Mes remerciements semblent bien peu de choses à comparer aux efforts supplémentaires qu'il a faits pour servir les parlementaires. Son aide et ses connaissances approfondies des pays de l'Est nous ont été d'un secours considérable. Je voudrais également remercier tout spécialement deux Canadiens parmi le personnel—M. Stephen Knowles, secrétaire exécutif du groupe canadien, et Barbara Reynolds, du Centre parlementaire. Le travail qu'ils ont accompli avant et pendant la conférence nous a grandement aidés.

Deux thèmes avaient été choisis pour cette conférence: «La collaboration internationale sur le plan humanitaire dans le but de rendre les lois nationales conformes aux droits, aux normes, aux principes et aux instruments internationaux» et «La mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies accordant l'indépendance aux territoires coloniaux et visant l'élimination du colonialisme, du racisme et de l'apartheid». Notre collègue, le sénateur Bosa, a été l'un des premiers participants à traiter des droits internationaux de la personne. Il a profité de l'occasion pour signaler à nos hôtes bulgares la nécessité de protéger les droits des groupes minoritaires dans leur pays, en particulier de la minorité turque en Bulgarie. D'après mes renseignements, le sénateur Bosa participera à ce débat, et nous attendons avec impatience le compte rendu de son intervention sur ce sujet.

Selon le Règlement de l'UIP, on peut ajouter un article supplémentaire à l'ordre du jour de la première journée de la conférence. Le groupe canadien, inquiet de voir que le commerce des armes classiques semble contribuer à l'intensification des conflits, a proposé un débat sur le thème suivant: «La nécessité pour tous les États d'adopter et d'appliquer de toute urgence une politique concernant le contrôle strict de l'exportation des produits et de la technologie militaires aux pays où s'annonce une menace imminente d'hostilités.» Notre raisonnement est le suivant: depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale il y a eu plus de 100 conflits graves et dans aucun d'entre eux on ne s'est servi d'armes nucléaires. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas remédier à ce grave danger qui menace le monde, mais on a utilisé des armes classiques dans ces conflits. Plusieurs millions de personnes ont perdu la vie à cause de l'usage de ces armes classiques. C'est pourquoi nous avons voulu proposer cette question.

Pour qu'un sujet soit choisi, il doit remporter au moins les deux tiers des voix. Dans les cas où plus d'un sujet obtient la

majorité requise, alors celui qui a le plus grand nombre de voix est adopté comme question supplémentaire. Notre proposition n'a pas recueilli la majorité des suffrages. L'autre sujet offert comme question supplémentaire—la question italienne portant sur le trafic des stupéfiants—a aussi été rejeté. La question supplémentaire finalement retenue a été «le soulèvement populaire dans les territoires arabes occupés par Israël».

Un des événements importants à la conférence a été la modification apportée aux statuts de l'UIP, modification proposée par notre groupe canadien. Depuis plusieurs années, l'Union discute de moyens de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans son organisation et, en particulier, d'encourager une plus grande participation des femmes dans ses organes décisionnels. Les actions spontanées dans ce cas-ci, comme dans beaucoup d'autres, n'ont pas réussi à atteindre cet objectif. Il a fallu 98 ans à l'UIP pour avoir enfin sa première femme au comité exécutif. Le groupe canadien a discuté de diverses mesures qui pourraient être prises et a conclu qu'au moins un des postes au comité exécutif international devrait être occupé par une femme. À une conférence précédente de l'UIP tenue à Guatemala Ciudad en avril, nous avons soumis une proposition officielle dans ce sens, mais les femmes parlementaires recommandaient qu'au moins deux postes soient occupés par des femmes. Nous avons retiré notre proposition de modification et l'avons soumise à nouveau, modifiée dans le sens recommandé par la réunion des femmes parlementaires, pour qu'elle soit étudiée à la conférence de Sofia.

Je suis très heureux d'annoncer que la modification canadienne a été adoptée à l'unanimité, mais c'est une bataille qui n'a pas été facile à gagner. À la réunion du comité exécutif international qui a eu lieu immédiatement avant la conférence, il n'y avait que deux des 12 membres existants qui en étaient partisans. Confronté à cette perspective assez pessimiste, j'aime à croire que l'exposé fait par les Canadiens à la réunion des femmes parlementaires, les exhortant à faire de fortes pressions sur les membres de leur propre délégation et de rencontrer les chefs des délégations qui ne comprenaient pas de femmes, a été très efficace. Ces efforts et ce zèle ont été récompensés, car notre modification a été adoptée à l'unanimité par le Conseil interparlementaire et ensuite par la conférence. Je peux honnêtement déclarer que personne n'a été plus surpris de ce résultat que la délégation canadienne, car nous avions rencontré une grande opposition à notre proposition, on nous avait dit que le moment était mal choisi et on avait donné les raisons invoquées habituellement pour rejeter les femmes. Nous étions prêts à resoumettre une proposition modifiée aux conférences suivantes, mais naturellement cela ne sera pas nécessaire.

Un autre événement important pour la délégation canadienne a été l'élection de notre collègue, le sénateur Joan Neiman, comme membre permanent du comité spécial des violations des droits de l'homme dans le cas des parlementaires. À la conférence que l'UIP a tenue à Mexico en 1976, le sénateur Neiman a fait partie de la délégation canadienne qui a proposé la création de ce comité. Elle a travaillé extrêmement fort pour ce comité, dont elle est membre suppléant depuis dix ans. Nous sommes extrêmement fiers de son élection à ce poste et nous l'en félicitons. Depuis sa création en 1977, ce comité a examiné plus de 600 cas et il en a réglé un très grand nombre. Je crois comprendre que le sénateur